

LA PREMIÈRE INSCRIPTION À L'UVSQ

1. Candidater

Avant votre inscription à l'université, voici les démarches à accomplir, selon votre profil :

- » **Bacheliers en 2023**
- » **Etudiants français ou étrangers auparavant inscrits dans l'enseignement supérieur français**
- » **Etudiants étrangers**
- » **Adultes en reprise d'études : toute personne engagée ou non dans la vie active et qui reprend des études (salariés du secteur privé, agents de la fonction publique, travailleurs non salariés, demandeurs d'emploi indemnisés ou non)**
- » **Cours à distance par le biais du CAVEJ (Centre Audiovisuel d'Etudes Juridiques des Universités de Paris)**
- » **Autres cas**

2. Vous avez reçu l'avis favorable pour l'inscription à l'UVSQ

- » **Veillez procéder à votre inscription administrative.**